

La lettre de l'Observatoire des ambrosies

Parution de l'instruction interministérielle sur la lutte contre les ambrosies

Dans ce numéro

Parution de l'instruction interministérielle sur la lutte contre les ambrosies

Bilan du colloque ICA 2018 à Parme

Trois questions à Lucie MEYER, jeune docteure en biologie



Nous vous l'annonçons dans la lettre 51 de mai 2018, **la Direction générale de la santé est à l'origine d'une instruction** à destination des préfet.e.s de région, de département et des directeur.trice.s généraux.ales des Agences régionales de santé (ARS).

Vous y retrouverez notamment des fiches techniques utiles dans la mise en place d'un plan d'action, i.e. : « les clauses techniques types pouvant être utilisées pour l'écriture d'un arrêté préfectoral » ou encore « les niveaux d'envahissement de la plante pour chaque département ».

Cette instruction désormais publiée a pour objectif la rédaction de plans d'actions locaux de prévention et de lutte contre les trois espèces d'ambrosie réglementées dans tous les départements. **[Vous pouvez retrouver cette instruction ici.](#)**

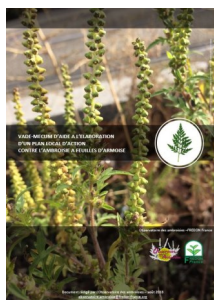
“ Cette instruction encourage les collectivités à désigner des référents territoriaux ambrosie ”

Suite à cette instruction, **chaque préfet devrait prendre un arrêté préfectoral** sur son département pour inciter à la mise en place de mesures de gestion de ces plantes et **encourager les collectivités et EPCI à désigner des référents territoriaux ambrosie.**

Pour aider les décideurs dans l'élaboration et la mise en place de ces plans d'action, **cette instruction est accompagnée d'un document technique** rédigé par l'Observatoire des ambrosies (Cf. Figure 1) et qui vise à donner des clefs aux acteurs concernés pour leur permettre d'adopter une **stratégie efficace** en cas d'invasion sur un territoire. **[Ce Vademecum d'aide à l'élaboration de plan locaux d'actions est à retrouver ici.](#)**

Rendez-vous sur la [page de notre site internet ambrosie.info concernant le rôle des collectivités et des référents ambrosie](#) pour en savoir plus.

A noter que les arrêtés préfectoraux ainsi que les courriers types de signalement ou de mise en demeure qui étaient utilisés avant la réglementation nationale (antérieurs à avril 2017) sont obsolètes et à modifier. Actuellement, **14 arrêtés préfectoraux ont déjà été signés en 2018**, que vous pouvez retrouver sur la rubrique « Législation et réglementation » du site [ambrosie.info](#).



Bilan du colloque ICA 2018 à Parme



Du 3 et 7 septembre se tenait à Parme en Italie le **Congrès international en Aérobiologie (ICA 2018)**. Plus de 250 scientifiques venant de 43 pays différents s'y sont retrouvés. Deux jours étaient consacrés à la thématique des ambrosies.

Durant ces deux jours, de nombreuses thématiques et projets de recherches ont été présentés. Pour n'en citer que quelques-uns, les sujets suivants ont été abordés : *Ophraella communis* la chrysomèle dévoreuse d'ambrosie, les différentes espèces retrouvées en Europe, le transport du pollen sur de longues distances, les champignons filamenteux présents dans les fleurs, la détection par les drones, etc.



Figure 1 - Sarah LABRUYERE et Marilou MOTTET présentant la stratégie française de gestion des ambrosies. ICA 2018

L'Observatoire des ambrosies y a pour sa part présenté la **stratégie territoriale pour la gestion**

des ambrosies en France (Cf. Figure 1) ainsi qu'un poster sur les **analyses de risque conduites par l'Anses sur Ambrosie trifide¹ et Ambrosie à feuilles d'armoise²**. Ce fut également l'occasion pour l'Observatoire de participer à sa première réunion du conseil d'administration de l'**International Ragweed Society (IRS)**, une association internationale qui a pour but de promouvoir la collaboration, la recherche, l'information concernant les ambrosies en reliant les différentes personnes ou structures concernées. A noter que désormais le France est bien représentée au sein du bureau de l'IRS avec comme président Michel THIBAUDON (RNSA—conseiller scientifique), Olivier PECHAMAT (FREDON France) comme trésorier adjoint et Gilles OLIVER (RNSA) comme Webmaster.

Trois questions à Lucie MEYER, jeune docteure en biologie

Durant trois années, Lucie MEYER s'est intéressée au phénomène de résistance aux herbicides retrouvé chez des ambrosies. Elle nous en présente quelques points dans cette courte interview.



Figure 2 - Lucie MEYER a effectué sa thèse au centre Inra de Dijon en partenariat avec BASF France - Division Agro.

Quelles problématiques principales avez-vous traité durant votre doctorat ?

Lors de mon doctorat, j'ai travaillé sur deux espèces invasives et adventices des cultures : l'Ambrosie à feuilles d'armoise (espèce installée en France) et l'Ambrosie trifide (espèce en expansion). J'ai étudié la résistance aux herbicides inhibiteurs de l'ALS* « du champ aux gènes » (évolution et mécanismes de résistance) ainsi que la diversité génétique des populations agricoles d'ambrosies. La complémentarité de ces deux axes a permis, entre autres, de poser des hypothèses quant à la propagation de la résistance aux herbicides dans les environnements agricoles (pollen/semences, enjeux des activités anthropiques) et d'apporter des éléments sur des stratégies de gestion de ces espèces.

* L'acétolactate-synthase (ALS) est une enzyme présente chez les végétaux nécessaire à leur développement.

Quels ont été vos résultats les plus notables ?

Chez l'Ambrosie à feuilles d'armoise, la résistance non liée à la cible (ex. dégradation des molécules herbicides dans la plante) fut à la fois sélectionnée en laboratoire et détectée sur des plantes prélevées au champ. Généralement, cette résistance est générée au laboratoire avant l'identification des premiers spécimens au champ.

Autre résultat majeur, la résistance liée à la cible fut identifiée pour la première fois en France, et donc pour la première fois en dehors de l'aire native de l'espèce (Amérique du Nord). Enfin, l'approche paysage agricole a suggéré que l'expansion de l'ambrosie se ferait principalement sur de courtes distances via le transport des semences (activités anthropiques notamment), ce qui pourrait limiter la propagation de la résistance.

Pour aller plus loin, quelles seraient selon vous les prochaines thématiques de recherche qui devraient être envisagées sur ce sujet ?

Premièrement, déterminer quelles autres molécules herbicides peuvent être impactées par la résistance non liée à la cible pour mieux raisonner les programmes de désherbage. En complémentarité, étudier l'intérêt de pratiques agronomiques – chimiques, mécaniques et variétales – combinées pour développer des stratégies de gestion durables de l'ambrosie en raisonnant à l'échelle de la rotation des cultures.

Sources d'information

- (1) **Rapport Anses 2017**
[Analyse de risques relative à l'ambrosie trifide \(*Ambrosia trifida* L.\)](#)
- (2) **Rapport Anses 2017**
[Analyse de risques relative à l'ambrosie à épis lisses \(*Ambrosia psilostachya* DC.\)](#)

Rédaction :

Marilou MOTTET
Sarah LABRUYERE



Contact :

observatoire.ambrosie@fredon-france.org

Tél : +33 (0)7 68 999 350

Retrouvez l'actualité liée à l'ambrosie sur [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#)



Tous numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables [ici](#)

Actualités

- ◆ 3 octobre : **séminaire annuel du RFSV** (Réseau Français pour la Santé Végétale) sur le thème « La santé végétale dans le concept One Health : quelle contribution ? » Entrée gratuite Agrinaples, 43 Rue de Naples, 75008 Paris, programme sur <http://www.rfsv.fr/moodle/>
- ◆ L'Ambrosie a déjà produit ses graines dans de nombreuses régions. Si vous les détruisez, laissez sur place les déchets pour éviter de disséminer les graines.